

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

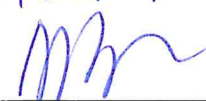
N°53/2024

Objet :

**Extension et
raccordement du
réseau eau potable/
VEOLIA**

**ANNULE ET
REMPLECE LA
DELIBERATION
N°34/2024**

**Certifié exécutoire
par la Maire, le**

11/07/24


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 03 juillet 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothee LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE, Muriel POLLART, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN.

Absent : Daisy LAINE.

Absents excusés : Angélique BARBIER, Laurent DHE, Bruno VIENNE, Laury FLIPPE.

Procurations :

Angélique BARBIER donne procuration à Muriel POLLART

Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Bruno VIENNE donne procuration à Eugène DELAMBRE

Secrétaire : Clément BACRO

La séance ouverte Madame BARBIER présente deux devis de VEOLIA pour l'extension et le raccordement du réseau d'eau potable pour le stade.

Le premier devis pour le raccordement s'élève à 1 849,89€ HT soit 2 219,87€ TTC.

Le second devis pour l'extension du réseau et la réalisation de deux branchements en eau potable s'élève à 8 914,01€ HT soit 10 696,81€ TTC.

Madame BARBIER précise que ces devis ont été demandés pour éviter d'ouvrir plusieurs fois la voie publique au même endroit et pour réduire le coût des travaux.

Concernant le premier devis qui s'élève à 2 219,87€ TTC, Madame BARBIER est autorisée, à l'unanimité des membres présents et représentés, à signer ce devis.

Concernant le second devis qui s'élève à 10 696,81€ TTC, Madame BARBIER est autorisée, à la majorité des membres présents et représentés (10 voix pour dont 2 procurations, et 2 voix contre dont 1 procuration), à signer ce devis.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 062-216201814-20240708-D53_2024-DE

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT
SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,

Anne-Marie BARBIER

